

comme à notre capacité de contribuer au bien-être de nos associés du Commonwealth et des pays qui bénéficient de notre aide économique, y compris les membres de l'Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones que nous avions l'honneur de recevoir, l'automne dernier, à l'occasion d'une importante conférence. Le gouvernement, de même que tous les Canadiens, se préparent à recevoir très chaleureusement, au printemps, le Président des États-Unis et Madame Nixon.

* * *

Notre époque est pleine de contradictions. Les relations humaines ne tendent que trop, au sein de nos sociétés, à devenir massives et impersonnelles, alors que, sur l'ensemble de la planète, la rapidité des communications crée une nouvelle intimité entre les nations. Tout en présentant un défi pour les gouvernements et les individus, pareille situation comporte aussi d'immenses avantages. Ce défi, le Canada le relève; et ces avantages, le gouvernement entend en faire profiter tous les Canadiens.

* * *

Membres de la Chambre des communes,

Durant la session, vous serez priés de voter les fonds requis pour les services et les paiements autorisés par le Parlement.

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Le Premier ministre déposera aujourd'hui une liste de projets de loi qui vous seront présentés au cours de la session. Puisse la Divine Providence vous guider dans vos délibérations.

Le très hon. M. Trudeau propose:

Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux chambres du Parlement soit pris en considération plus tard aujourd'hui.

[Traduction]

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots au sujet de la motion présentée par le premier ministre. J'aimerais aussi proposer un amendement à cette motion. Je me rends bien compte que, tel qu'il est rédigé, cet amendement formule une demande qui paraîtra quelque peu insolite, alors que la session n'en est qu'à son premier jour. Je me permettrai de faire remarquer que nous en sommes, en fait, au deuxième jour de nos travaux et qu'il n'est pas prévu, actuellement, de permettre des questions orales, ni de donner aux députés l'occasion de dire quoi que ce soit avant le troisième jour. Comme il n'y a pas eu de période de questions orales hier, je pense qu'il devrait y en avoir une aujourd'hui. En conséquence, je propose la motion suivante avec l'appui du député de Vancouver-Est (M. Winch):

Qu'on modifie cette motion en y ajoutant les mots suivants: «immédiatement après une période de questions orales de quarante minutes, telle que le prévoit l'article 15 du Règlement».

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La Chambre a entendu la motion d'amendement proposée par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Les députés ne sont pas sans savoir qu'une motion de ce genre soulève certaines difficultés de procédure. On pourrait l'interpréter, à mon avis, comme une motion de fond. Toutefois, je ne voudrais pas me prononcer là-dessus immédiatement. Si les députés veulent bien nous faire part de leurs vues, je les écouterai et je déciderai ensuite si la motion d'amendement du député est régulière.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je signaler tout d'abord que la présentation de la motion du premier ministre nécessite le consentement de la Chambre. Or, le premier ministre l'a présentée il y a un instant sans en donner préavis. On pourrait prétendre

[M. l'Orateur.]

qu'il n'a pas eu l'occasion de le faire; toutefois, aux termes du nouveau Règlement, il aurait pu donner ce préavis. Je suppose donc qu'il l'a présentée en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement et qu'il a obtenu le consentement de la Chambre. Comme la motion a été présentée, elle peut faire l'objet d'un débat et peut donc être modifiée. Je ferai remarquer qu'il doit s'agir d'une motion dont il est question à l'article 32 p) du Règlement, c'est-à-dire une motion qui porte sur l'agencement des travaux de la Chambre.

Puis-je signaler également que l'article 15 du Règlement prévoit l'ordre du jour des travaux quotidiens à la Chambre. C'est aujourd'hui jeudi. Le jeudi, d'après l'article 15 du Règlement, immédiatement après les affaires courantes, nous sommes censés passer à la période des questions d'une durée de 40 minutes. Aux termes de la motion que le premier ministre a présentée avec l'autorisation de la Chambre mais dont il n'a pas donné préavis, la Chambre renoncerait à son droit d'avoir aujourd'hui une période de questions de 40 minutes. Je soutiens donc que, puisque la question des travaux de la Chambre d'aujourd'hui, soulevée par la motion, nous a été présentée d'une façon inusitée, il convient que la Chambre demande qu'on respecte l'article du Règlement et qu'il y ait une période de questions.

Votre Honneur a déclaré que ma motion pourrait bien en être une de fond. Je soutiens qu'elle ne porte pas sur le fond de la période des questions. Cela figure déjà à l'article 15 du Règlement. Je demande tout simplement qu'on respecte un des droits et privilèges de la Chambre. Voilà pourquoi je demande qu'on ajoute mon amendement à la motion, de sorte que nous puissions passer plus tard aujourd'hui à l'étude du discours du trône, comme le premier ministre l'a proposé, après l'habituelle période de 40 minutes consacrée aux questions orales.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je ne chercherai pas à m'étendre sur les arguments qu'a présentés le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) concernant la procédure. Je me bornerai à dire à Votre Honneur et à la Chambre que, comme Votre Honneur l'aura déduit de nos tentatives d'hier, je suis d'accord avec le député en tout et partout. Je prie Votre Honneur, en abordant la question, de s'appliquer à trouver une formule qui évitera à la Chambre d'être privée un deuxième jour d'affilée de son droit de poser des questions au gouvernement.

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, indépendamment des questions de procédure, je crois que la suggestion de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), à l'effet que nous ayons une période de questions aujourd'hui, est tout à fait raisonnable. Le très honorable premier ministre (M. Trudeau) pourrait fort bien accepter cette suggestion de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, pour qu'il n'y ait pas de discussion inutile et qu'on procède, de façon unanime, à la tenue d'une période de questions de 40 minutes dès la reprise des travaux, si Votre Honneur le permet.

A tout événement, nous croyons que la suggestion est fort valable et très raisonnable.